



RÈGLEMENT GÉNÉRAL ET ORGANISATION DES 2h LOISIRS 2022 DU GRAND CIRCUIT DU ROUSSILLON

La lecture de ce document dans son intégralité est obligatoire pour tous les pilotes.

Tout concurrent qui prend le départ de ces 2 heures de roulage doit souscrire sans réserve aucune au présent règlement.

Le Grand Circuit du Roussillon organise sur sa piste de 1200 mètres une manifestation privée, non officielle, dénommée les 2 heures Loisir du Grand Circuit du Roussillon, ouverte à tous, entreprises, associations, particuliers licenciés ou non.

Dans un souci d'équité, un temps de roulage homogène est prévu pour chaque pilote dans l'équipe. Pour chaque passage dans les stands, une durée minimum sera également demandée.

I - MATERIEL & ASSISTANCE TECHNIQUE

A - KARTS MIS À DISPOSITION

Le Grand Circuit du Roussillon met à disposition de l'ensemble des équipes un matériel mono-moteur 4T de SODI RT10 390cc. Les performances de tous les karts sont déclarées identiques par le constructeur ; aucune réclamation n'est prise en compte concernant le rendement particulier d'un kart. Les réglages des karts étant tous identiques, aucune modification de quelque nature que ce soit n'est autorisée sous peine d'exclusion immédiate et définitive de l'équipe sans remboursement des droits d'engagement.

B – MOTEURS

Aucune intervention sur les moteurs n'est autorisée durant l'ensemble de l'épreuve. Seuls, les techniciens du Grand Circuit du Roussillon sont habilités à procéder à une réparation ou un éventuel réglage.

À la première intervention constatée, l'équipe est immédiatement exclue de la manifestation, sans remboursement possible de son inscription.

C – RÉPARATION

Les Mécaniciens du Grand Circuit du Roussillon sont les seules personnes habilitées à intervenir techniquement sur les karts mis à disposition. Pendant une réparation, seul le pilote en course doit se trouver à l'Assistance Officielle. Il ne sera accordé aucun crédit de temps suite à une panne mécanique. Nota : le Team Manager est également autorisé à venir se renseigner sur la nature de la panne mais ne peut rester auprès de son pilote.

D - ASSISTANCE SUR LE CIRCUIT

L'accès au circuit est uniquement accessible aux pilotes en roulage et à l'organisation. En cas de panne sur la piste, le pilote a l'obligation de ranger son kart hors trajectoire et de rester auprès de celui-ci. Seule l'Assistance Officielle est autorisée à dépanner ou récupérer un kart immobilisé.



II -
LA

COURSE

La course se déroulera dans le sens normal de la piste. Pendant toute la durée de la course, le classement est transmis sur les écrans dans l'enceinte du Grand Circuit du Roussillon et sur le site internet du Grand Circuit du Roussillon.

La participation aux briefings et essais libres est obligatoire pour tous les pilotes.

Des pénalités sont infligées aux pilotes pris en infraction avec les règles de sécurité précisées durant les briefings.

A – CLASSEMENT

Le roulage dure 2 heures sans interruption, sauf circonstances exceptionnelles. L'équipage vainqueur est celui qui a accompli le plus grand nombre de tours pendant les 2 heures et franchi la ligne d'arrivée.

B - ESSAIS LIBRES et QUALIFICATIFS

Les essais libres et qualificatifs durent 30 minutes

Chaque pilote d'une même équipe aura le même temps sur les essais selon que les équipes soit de deux ou de trois.

Au terme des 30 minutes, la séance prendra fin et la grille de départ de la course sera établie de la 1ère à la dernière place !

C - PROCEDURE DE DÉPART

Le départ sera un départ lancé arrêté.

E - PANNEAUTAGE / RELAIS / ARRÊT AU STAND

Chaque équipe dispose d'un panneau avec son numéro de course. Il est conseillé d'apporter un panneau supplémentaire pour la transmission d'information à son pilote (Position, etc...)

Relais: 5 passages au stand minimum. Lors de ces entrées aux stands le changement de pilote n'est pas obligatoire. Ces changements doivent s'effectuer devant le stand et en aucun cas au niveau de l'assistance technique ou de l'aire de ravitaillement. Tout manquement à cette règle entraînera le déclassement de l'épreuve.

Attention : fermeture des stands 5 min avant la fin de la course. Il ne sera donc plus possible d'effectuer un passage au stand à ce moment-là.

Pour chaque passage dans les stands, une durée minimum de 1 min 20 sera demandée. Il devra être réalisé entre le cône matérialisant l'entrée des stands et le cône de sortie des stands. Durant ce temps, vous aurez le droit de vous arrêter à votre stand, de changer de pilote. Chaque équipage aura la responsabilité de gérer son temps dans les stands. Il est recommandé pour chaque équipe de se munir d'un chronomètre pour contrôler le temps minimum à réaliser dans les stands.

En cas de non respect de ce point du règlement :

- Si 3 passages au stand sont compris entre 1 min 15 secondes et 1 min 20 secondes (80 secondes) : pénalité 1 tour. Puis par passage au stand supplémentaire compris dans ce temps : pénalité 1 tour
- Par passage au stand inférieur à 1 min 15 secondes, pénalité 2 tours.



F -

G - ARRÊT IMPREVU DE L'ÉPREUVE

Pour une raison ou une autre (conditions météo trop difficiles, accident, décision du Directeur de Course, etc...), l'organisateur peut décider d'arrêter ou neutraliser la course.

Dans ce cas, le PACE CAR intervient sur le circuit et chaque pilote en course doit alors FIGER SA POSITION derrière le PACE CAR qui continue de rouler lentement le temps jugé nécessaire par le Directeur de Course.

Tout dépassement pendant cette période entraîne les pénalités prévues. L'arrêt au stand est autorisé. La course reprend son rythme initial dès que le PACE CAR s'efface de la piste.

Quelque soit le temps de l'intervention, la durée du roulage reste maintenue à 3 heures, interruption comprise.

III - SECURITÉ

A - DISCIPLINE

Le fair-play et la convivialité des pilotes doivent rester les éléments essentiels de cet événement. Les résultats et l'esprit de compétition ne doivent pas faire oublier ces premières valeurs tant sur la piste que sur l'ensemble du site.

Dans cet esprit, le Team Manager reste responsable du comportement de ses pilotes, mais également de celui de ses accompagnateurs. Chaque pilote est responsable de son matériel et à ce titre de ses actes : Il doit rester maître de son véhicule.

Tout accrochage volontaire peut donner lieu à une exclusion immédiate des protagonistes par l'organisateur. En cas de comportement antisportif constaté par l'organisateur, qui reste seul juge, les pénalités sont appliquées sans recours possible.

Tout concurrent qui prend le départ des 3 Heures Loisirs doit souscrire sans réserve aucune au présent règlement. Le Team Manager doit s'en assurer.

Il doit se conformer au code sportif et obéir strictement aux drapeaux qui lui sont présentés pendant la course, ainsi qu'aux injonctions de l'organisateur.

B - PENALITÉS

Pendant toute la durée de l'épreuve, toutes fautes réalisées par les concurrents tant sur la piste (accrochages, non-respect des drapeaux,...) qu'en dehors (vitesse excessive dans les stands, mauvais comportement,...) sont immédiatement sanctionnées par les Commissaires du Grand Circuit du Roussillon.

Leur bonne foi et leur connaissance de la course ne peuvent être contestées.



Les

pénalités sont indiquées sur la piste par un Commissaire de Piste:

Le kart pénalisé est averti par un Drapeau Noir accompagné du Numéro du kart concerné. Le pilote doit alors rentrer OBLIGATOIREMENT au tour suivant et se rendre directement dans la zone STOP & GO où il est immobilisé la durée prévue.

Aucun changement de pilote ne peut être effectué pendant la durée d'une pénalité.

La sanction va de 30 secondes à 3 minutes, selon la gravité de la faute.

Un comportement antisportif ou une récidive peut entraîner l'exclusion de l'épreuve (sans pouvoir prétendre au remboursement de l'engagement).

L'ensemble des pénalités évoquées est appliqué de la manière suivante :

- **Faute légère** : Vitesse excessive dans les stands, accrochage léger...
- **Faute grave** : Accrochage important, non-respect des drapeaux, refus de pénalité, récidive d'une faute légère...
- **Faute lourde** : Comportement dangereux, absence de respect, récidive d'une faute grave.

Les commissaires de piste sont seuls juges de la gravité des fautes et des pénalités à appliquer.

Tout changement de brassard volontaire entrainera une sanction de 30 tours de pénalités pour l'équipe.

C – CIRCUIT ET ACCÈS AUX STANDS

Seuls sont autorisés à accéder au stand les pilotes pendant le relais lors de la course.

La consommation de boissons alcoolisées dans l'enceinte du circuit est formellement INTERDITE et peut entraîner l'exclusion définitive de l'équipe.

Les animaux sont interdits dans l'enceinte du circuit pendant toute la durée de la manifestation.

D – DRAPEAUX ESSENTIELS A CONNAITRE

LE DRAPEAU JAUNE AGITÉ : il signale un danger ; il faut ralentir et il est strictement interdit de doubler. Danger grave, tenez-vous prêt à stopper.

LE DRAPEAU NOIR : Accompagné de votre numéro, vous devez vous arrêter, soit, pour défaillance technique ou pour une pénalité.

LE DRAPEAU ROUGE : Accident sur la piste, ralentissement, arrêt immédiat de la course.

LE DRAPEAU BLANC : Indication temporaire simple. Pendant les essais, il sera présenté toutes les 10mn. Pendant le roulage de 2H, il sera présenté toutes les 30mn.

LE DRAPEAU BLANC À CROIX ROUGE : marque le début de la plage de ravitaillement.

LE DRAPEAU FRANÇAIS : marque le début du roulage.

LE DRAPEAU À DAMIER : marque la fin des essais et la fin du roulage.



E - RECLAMATIONS SPORTIVES

Les éventuelles sanctions (pénalités, déclassement, exclusion, ...) prises à l'encontre d'une équipe par la direction de l'épreuve assistée des commissaires sont appliquées sans recours possible. En cas de litige, seule la direction de l'épreuve est compétente pour en assumer l'arbitrage.

IV – PARTICIPATION

A – CONCURRENTS

Le nombre maximum d'équipages participant à cet événement est fixé à 30. Chaque équipe devra être composée de 1 à 3 pilotes.

Les pilotes devront être âgés au minimum de 16 ans et une autorisation parentale est exigée pour les mineurs.

Attention: cette épreuve est réservée aux personnes aptes physiquement et médicalement à la pratique du kart de loisirs.

Chaque équipage désignera un Team Manager - seul interlocuteur auprès de l'organisation du Grand Circuit du Roussillon.

Un temps de roulage minimum par pilote est obligatoire. Ce temps de roulage varie en fonction du nombre de pilotes dans l'équipe.

- 40 min de roulage minimum par pilote pour une équipe de 3 pilotes
- 1h de roulage minimum par pilote pour une équipe de 2 pilotes

Ce temps de roulage sera recensé par le directeur de course du Grand Circuit du Roussillon par le biais d'un brassard porté par chaque pilote et sera calculé tout le long de l'épreuve. Aucune tolérance ne sera acceptée pour le non respect de ces temps minimum de roulage par pilote sauf cas de force majeure apprécié et accepté par le directeur de course.

En cas de non respect de ce point du règlement :

- Une pénalité de 1 tour sera affectée à l'équipe dès la 1ère minute manquante à ce temps de roulage et ceci pour chacun de ces pilotes.
- Puis 1 tour supplémentaire de pénalité par tranche de 5 minutes (par pilote et entre 5 et 10 minutes manquantes, entre 10 et 15 minutes, etc...)
- Tout changement de badge volontaire verra l'équipe du pilote concerné sanctionnée de 30 tours de pénalités.

B – ENGAGEMENTS

L'inscription par équipe est de 264 euros TTC pour un équipage de 2 à 4 pilotes.

Tout engagement comprend:

- la mise à disposition du circuit et de ses infrastructures,
- l'assistance technique et sportive,
- la mise à disposition d'un kart 4 temps loisir et du carburant nécessaire,
- indicateur de temps au tour sur les écrans dans la salle de réception,
- le prêt d'équipement comprenant 1 casque, 1 (les chaussures, gants et minerve sont recommandés)
- Le petit-déjeuner d'accueil



C-

LOTS

Plusieurs lots à gagner à l'issue l'épreuve :

pour les vainqueurs de l'épreuve :

2 sessions de 10 minutes pour chaque pilotes en SODI RT10 390cc

pour les deuxièmes de l'épreuve :

1 sessions de 10 minutes pour chaque pilotes en SODI RT10 390cc

pour l'équipage troisième de l'épreuve :

1 sessions de 10 minutes pour chaque pilotes en SODI RT10 270cc

D – ÉQUIPEMENT

Il est recommandé aux pilotes de se munir de chaussures montantes (type basket), de gants et de vêtements chauds en cas de mauvais temp.

E – MODIFICATIONS

Le Grand Circuit du Roussillon se réserve le droit d'apporter, à tout moment, toutes modifications au présent règlement. Dans ce cas, les modifications sont portées à la connaissance des engagés dès que possible et ne peuvent être contestées.